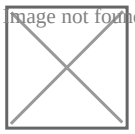

Syntec : cadres avec statuts différents dans même service?

Par **FrancoisV**, le **08/01/2016** à **09:07**

Bonjour,

Je sollicite votre expertise pour le problème suivant :
Dans une entreprise, la convention collective qui s'applique est Syntec.

Dans un service, les gens faisons exactement le même travail (aucune tâche d'encadrement) mais il y a deux types de statuts : Modalité 1 et Modalité 2.

Certains ont été embauché en modalité 2, car à la signature du contrat d'embauche, l'entreprise ne savait pas qu'elle devait rémunérer à la hauteur du PMSS.
Aujourd'hui, après des régulations de salaire pour les personnes concernées, c'est le cas et, par conséquent , les cadres modalité 2 gagnent beaucoup plus que les cadres modalité 1.

Ma question est donc la suivante :
Dans ce cas, et puisque l'on fait exactement le même travail avec même diplôme et qualification, peut on demander qu'on nous applique le même statut ou salaire ?

Merci

Par **P.M.**, le **08/01/2016** à **09:35**

Bonjour,
L'employeur pourrait invoquer des raisons objectives liées à l'ancienneté, à des conditions particulières de recrutement ou autres...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés